

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSIÈRE-BADIL dûment convoqué par Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 JUIN

PRESENTS : Messieurs, LAVALLADE, BROOKE, DELAVERGNAS Mesdames LETURGIE, DUTROP, PEROUX.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs BREGEON, DAUCHY, WIJBURG.

ABSENT : DELAVALLADE.

Ordre du jour :

- Lancement travaux lavoir derrière les commerces,
 - Devis réparation chauffage salle des fêtes,
 - Convention assistance à l'adressage ATD,
 - Demande de subvention,
 - Achat des murs épicerie,
- Questions diverses.

1 LANCEMENT TRAVAUX LAVOIR DERRIERE LES COMMERCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget Primitif il a été décidé d'engager des travaux de réfection phase II du lavoir situé derrière les commerces. Le montant total est de 26 000€ HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement des travaux de réhabilitation.

2/ DEVIS REPARATION CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de faire réparer le chauffage de la Salle des fêtes.

3/CONVENTION ASSISTANCE A L'ADRESSAGE ATD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de travailler sur la mise en place de l'adressage. En effet, l'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis mais également et surtout pour les interventions de secours. Créer des adresses normées permet à l'ensemble de nos administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de notre commune.

Afin de nous aider dans cette démarche, l'Agence Technique Départementale de la Dordogne nous propose son assistance pour un coût de 500€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention assistance à l'adressage pour un montant de 500€

4/ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant du Lycée de NONTRON sollicitant une aide pour financer un voyage pédagogique en HOLLANDE. Un enfant est concerné par ce voyage. Le Coût est de 130 €/élève. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : de donner un avis favorable à cette demande et de fixer à 30€ l'aide apportée par la commune à la famille pour le voyage en HOLLANDE.

5/ ACHAT DES MURS EPICERIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la vente de l'épicerie de Bussière-Badil, une opportunité se présente à la Commune pour l'achat des murs de ce commerce. Celui-ci, indispensable à la vie de notre village, il paraît opportun que la Commune se porte acquéreuse de ce bien immobilier. Il indique également que le prix des murs s'élève à 62000€ sans les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents : Donne son accord pour l'achat des murs de l'épicerie de Bussière-Badil cadastrée section AB n°427 et 432 au prix de 62 000€ sans les frais de notaire et Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6/ QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour le 14 Juillet le comité des fêtes organise une soirée "FOOD TRUCK" dansante. Il rappelle également qu'il y aura la randonnée pédestre le matin et le feu d'artifice offert par la municipalité en début de nuit.

Monsieur le Maire annonce au conseil Municipal que l'amicale Laïque de Bussière a souhaité faire un don à la Commune de 1000€ afin d'aider au financement de l'achat du vidéoprojecteur pour les écoles. Il indique également que le rugby Club Montbronnais a donné 12€ de participation pour l'utilisation de la halle des sports pendant l'hiver.

Jocelyne LETURGIE fait part au Conseil Municipal qu'elle a reçu un représentant de Konica Minolta avec une proposition intéressante de changement du copieur de la Mairie. Pour des performances légèrement supérieures, le coût de location est sensiblement moins élevé, (600€ de moins /an) ce qui représente une vraie économie annuelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette proposition.

Elle indique également que pour la rentrée scolaire prochaine il y a lieu de recruter une personne pour assurer l'accompagnement des enfants à la cantine et aider au service. Cette personne pourrait faire aussi quelques heures de ménage.

Jocelyne LETURGIE demande à Monsieur le Maire si un devis a été établi concernant la réfection du mur au monument aux morts. Monsieur le maire lui indique que oui.

Catherine PEROUX demande des précisions sur l'utilisation du terrain de tennis à l'école primaire. Monsieur le Maire lui répond que toute personne peut y aller jouer.

Jocelyne LETURGIE précise que les marquages ne sont pas encore faits à cause du mauvais temps.

Alan BROOKE demande une rétrospective de la Foire des Potiers. Monsieur le Maire lui répond que cette année a été une année de vente exceptionnelle.

La séance est levée à 21 heures 45

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSIERE-BADIL dûment convoqué par Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 JUIN

PRESENTS : Messieurs, LAVALLADE, BROOKE, DAUCHY Mesdames LETURGIE, DUTROP, PEROUX.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs BREGEON, DELAVERGNAS, WIJBURG.

ABSENT : DELAVALLADE.

Ordre du jour unique :

- Financement des murs épicerie et droit de préemption.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en date du 18 Août 2017, il a été décidé, à l'unanimité, d'instaurer un droit de préemption sur les baux commerciaux, les fonds artisanaux et fonds de commerce. Il indique également, qu'à ce titre, la commune a été sollicitée le 11 juin 2018 concernant la vente du fonds de commerce de l'épicerie de Bussière-Badil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Monsieur le Maire évoque l'achat des murs de l'Epicerie de Bussière-Badil. Il propose d'avoir un recours à un petit emprunt avec seulement deux annuités. Le Conseil Municipal valide cette proposition

La séance est levée à 21 heures 30